



Service de l'urbanisme

Police des constructions

Formulaire de demande de permis d'abattage d'arbre(s)
No A- _____ (laisser vide)

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre(s) selon l'art. 5 s. LPNMS, l'art. 15 s. RPLNMS et le règlement communal de protection des arbres.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du _____ au _____ (laisser vide)
Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à la Ville d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanisme.

LOCALISATION DE L'ARBRE

Adresse : Av. Pierre-de-Savoie 49 A/B 1400 Yverdon-les-Bains
No(s) parcelle(s) : 473 No(s) ECA : 5138
Essence(s) : Saule pleureur Ø à 130 cm du sol : ~40cm

PROPRIETAIRE DU BÂTIMENT - REGIE IMMOBILIERE [X] Destinataire des factures

Prénom, nom : Bobst Régie Immobilière SA
Adresse : Rue Pestalozzi 8, case postale
NP : 1401 Localité : Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 420 72 91 Courriel : mf@bobst-immobilieri.ch

REQUERANT [] Destinataire des factures

Prénom, nom : PPE Les Saules, M. Jacques Péclard, près-courtoie d'immeuble
Adresse : Av. Pierre-de-Savoie 49 A/B
NP : 1400 Yverdon-les-Bains Localité : Yverdon-les-Bains
Téléphone : 079 214 32 84 Courriel : jacpec18@hotmail.com

Si autre destinataire des factures, à compléter

Prénom, nom : _____
Adresse : _____
NP : _____ Localité : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

MOTIF(S) ABATTAGE(S) DEMANDE(S)



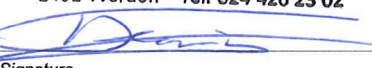
Arbre malade, branches cassées, risques d'effondrement

PLANTATION(S) COMPENSATOIRE(S) (POSITION(S) A INDIQUER SUR LE PLAN DE SITUATION)

Essences prévues : Déjà compensé par 1 Liquidambar (ref. L. Guichard, S. Rosset)
Taille : _____
Délai de plantation : déjà planté en prévision de l'abattage nécessaire

En cas de non compensation, une taxe oscillant entre Fr. 400.- et Fr. 1'000.- sera perçue, conformément à l'article 5 du règlement communal de protection des arbres.

DATES ET SIGNATURES

Propriétaire*	Requérant	Destinataire de la facture
PPE Les Saules p.a. Bobst Régie imm SA	PPE Les Saules p.a. Bobst Régie imm. SA	PPE Les Saules p.a. Bobst Régie imm. SA
Date Le 16.07.2024 Bobst Régie immobilière SA Rue Pestalozzi 8 – Case postale 208 1401 Yverdon – Tél. 024 426 23 02	Date Le 16.07.2024 Bobst Régie immobilière SA Rue Pestalozzi 8 – Case postale 208 1401 Yverdon – Tél. 024 426 23 02	Date Le 16.07.2024 Bobst Régie immobilière SA Rue Pestalozzi 8 – Case postale 208 1401 Yverdon – Tél. 024 426 23 02
 Signature	 Signature	 Signature

* Par sa signature, le propriétaire autorise le responsable des espaces verts ou son adjoint à venir effectuer un contrôle des arbres à abatte sur place en son absence.

Art. 103 al. 1 LATC : « aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé ».

Art. 105 al. 1 LATC : « La municipalité, à son défaut le département, est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, supprimer ou modifier, aux frais du propriétaire, tous travaux qui ne sont pas conforme aux prescriptions légales et réglementaires ».

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- 1x Le présent formulaire dûment rempli et signé
- 2x Extraits cartographique avec indication de l'emplacement du ou des arbres concernés ainsi que la ou les compensation(s) prévue(s) (www.mapnv.ch)
- 2x Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à leurs expéditeurs avant d'être traités.